



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Benoît BORDAT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Sabine BAILLOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Franck AYACHE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Bruno DAVID
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Clémence HOUARD
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Céline MAGLICA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Billy CHRETIEN		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : CULTURE

Carte culture étudiante – Années universitaires 2026-2027 – Conventions à conclure entre la Ville et Dijon métropole

Depuis son lancement en 2004, la Ville de Dijon adhère au dispositif Carte culture étudiante mis en œuvre par Dijon métropole en partenariat avec les acteurs culturels dijonnais.

La Carte culture permet aux étudiants et aux élèves du Conservatoire inscrits dans le Cours d'Orientation Professionnelle d'accéder à une offre culturelle de qualité à un tarif très modique (5,5 € pour le spectacle vivant et 3,5 € pour le cinéma « Art et Essai », le festival des écrans de l'aventure et les visites de l'Office du tourisme) et ce, auprès d'une trentaine de partenaires dont des établissements culturels labellisés, notamment La Vapeur, l'Opéra de Dijon, le Théâtre Dijon Bourgogne et Le Dancing.

Une compensation financière est ensuite allouée aux structures culturelles afin de combler l'écart entre le tarif à 5,5 € et à 3,5 € et le tarif réduit habituellement pratiqué.

Huit autres communes de la métropole dijonnaise sont signataires de ce dispositif (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Quetigny, Saint-Apollinaire et Talant).

Le prix d'achat de la Carte culture s'élève à 5 €. Elle est proposée de façon dématérialisée sur la site Dijon métropole. Elle est également proposée en carte physique dans quatre points de vente (cinéma Eldorado, librairie Grangier, bibliothèque universitaire et maison de l'étudiant). La gestion de la régie de recettes et des compensations financières auprès des structures culturelles est assurée par Dijon métropole.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de reconduire le dispositif pour l'année universitaire 2026-2027.

Un avenant à la convention signée entre la Ville de Dijon et Dijon métropole dédiée aux communes signataires du dispositif est donc proposé pour reconduire le dispositif pour une année supplémentaire.

Cette reconduction implique également la conclusion d'une convention de financement relative à la participation financière de la Ville de Dijon à hauteur de 50 000 € pour l'année 2026-2027.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet d'avenant entre la Ville de Dijon et Dijon métropole à la convention dédiée aux communes signataires du dispositif annexé au présent rapport et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **de décider** la participation de la Ville au dispositif Carte culture étudiante pour l'année universitaire 2026-2027 à hauteur de 50 000 € et d'approuver le projet de convention de financement annexé au présent rapport et autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer les conventions, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

